

**77^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de
France
MARSEILLE**

Séance d'ouverture mercredi 17 octobre 2007

Intervention de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône,
cher Jean-Noël,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils généraux,
mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord remercier notre collègue et ami Jean-Noël
GUERINI qui nous offre une chaleureuse hospitalité dans les
locaux du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

En votre nom je le remercie ainsi que ses collègues élus et
l'ensemble de ses collaborateurs qui ont préparé activement ce
congrès en étroite relation avec les services de l'ADF.

Notre Congrès se déroule dans un contexte politique un peu
particulier.

Cinq mois nous séparent des élections nationales du printemps
dernier.

Et nous sommes à cinq mois des prochaines élections municipales et cantonales.

Nous sommes donc dans une période marquée par des débats et des confrontations politiques, ce qui est naturel dans une démocratie.

J'ajoute que nous allons enchaîner une longue période de rendez-vous électoraux :

- 2008 : élections municipales et cantonales
- 2009 : élections européennes
- 2010 : élections régionales
- 2011 : élections cantonales
- 2012 : élections présidentielles et législatives !

Dans l'immédiat notre action d'élus locaux se situe dans le cadre politique déterminé par les élections nationales d'avril-mai et juin derniers.

A l'issue d'une longue campagne, le suffrage universel a désigné un nouveau Président de la République et, en votre nom, j'ai adressé un message de félicitations et des vœux de réussite à Monsieur Nicolas SARKOZY, dont nous n'oublions pas qu'il fut Président du Conseil général des Hauts de Seine. Peu après j'ai procédé à un envoi similaire à l'intention de Monsieur François FILLON, nouveau Premier Ministre qui fut également Président du Conseil général de la Sarthe.

Le nouveau Président dispose d'une nette majorité parlementaire à l'issue des élections législatives et il peut donc, comme il en a réaffirmé l'intention, mettre en œuvre ses engagements.

Nous serons, nous, particulièrement attentifs à ce qui concernera les départements et, plus généralement, les collectivités locales.

J'aurai l'occasion de développer cet aspect lorsque nous recevrons, demain, Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer et des collectivités locales.

Notre congrès est aussi le dernier du mandat que j'assume comme Président de l'ADF depuis mai 2004.

Exceptionnellement ce mandat durera 4 ans et s'achèvera avec le renouvellement cantonal de mars 2008.

C'est donc aussi pour moi, comme pour tous ceux qui se sont investis dans le fonctionnement de l'ADF, l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur notre Assemblée et sur les départements depuis 3 ans et demi.

Les départements et l'ADF depuis mai 2004

En 3 ans et demi les compétences et les responsabilités des départements se sont considérablement élargies.

Je rappelle l'essentiel :

- le transfert complet du RMI fin 2003
- la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004
- la loi de modernisation des SDIS (août 2004)
- la loi de cohésion sociale (janvier 2005)
- la loi en faveur des personnes handicapées (février 2005).

Sans oublier, début 2007, des dispositions de la loi créant le droit opposable au logement et la loi réformant prochainement l'organisation des tutelles.

Sans oublier, non plus, le projet de loi annoncé par le Gouvernement sur le transfert des parcs de l'Équipement.

La conséquence de ces compétences supplémentaires a été immédiate : nos budgets ont fortement augmenté, (50% en moyenne), nos effectifs de personnels se sont sensiblement accrus avec, notamment, l'arrivée de 43 000 TOS exerçant dans les collèges et de 30 000 Agents de l'Équipement. (En moyenne 700 agents supplémentaires par département).

Le fonctionnement de nos services a dû s'adapter.

Nous avons dû renforcer nos directions des ressources humaines pour accueillir ces nouveaux personnels venant des services de l'État et nous avons organisé la territorialisation de nos services.

Nous avons commencé à faire face à des dépenses de fonctionnement en forte hausse avec des recettes transférées souvent insuffisantes par rapport à ces charges nouvelles.

Nous avons étoffé nos services techniques en charge des infrastructures pour assurer l'entretien de 18 000 km de routes nationales transférées.

Nous avons pris la pleine responsabilité et la majorité du financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et mis en place, dans des conditions particulièrement difficiles, les maisons départementales en faveur des personnes handicapées (MDPH).

Très logiquement l'ADF a dû également s'adapter à ces nouvelles réalités.

Dans son rapport, Michel BERSON, notre Secrétaire Général, décrit concrètement cette mutation.

Curieusement, au moment même où les départements faisaient face à des responsabilités plus larges et plus lourdes, le débat sur la pertinence des 3 niveaux de collectivité était régulièrement relancé.

J'observe, comme vous, que lorsqu'un journaliste, un universitaire ou un observateur de la vie politique, interroge les représentants des élus sur l'opportunité de maintenir 3 niveaux de collectivités, c'est vers le Président de l'ADF qu'il se tourne !

Pour ma part j'ai toujours refusé de polémiquer sur cette question. Par principe je m'interdis de mettre en cause le niveau communal ou le niveau régional. Je note que le Premier Ministre a également écarté cette polémique au cours de la conférence de presse qu'il a organisée le 4 octobre, avec les Présidents de l'AMF, de l'ARF et de l'ADF, à l'issue de l'installation de la Conférence nationale des Exécutifs.

Je considère en effet que la France, l'Etat le plus étendu de l'Union Européenne, a besoin, comme la plupart de nos voisins, de ces trois niveaux de collectivités, qui sont le fruit de l'Histoire et qui sont utiles à la mise en œuvre des politiques publiques. J'observe avec intérêt que l'existence de ces 3 niveaux de collectivités, dans de nombreux Etats de l'Union, a été mise en valeur, il y a une semaine à Bruxelles, à l'occasion d'une

rencontre que l'ADF a initiée avec nos partenaires de plusieurs pays membres.

Pour sortir de la confusion qui existe souvent dans la population, il suffirait, 25 ans après la décentralisation de 1982, que le gouvernement et le parlement entreprennent enfin une clarification des compétences et désignent, comme je l'ai souvent demandé, les « chefs de file » pour la mise en œuvre des compétences principales qui sont dévolues aux collectivités locales.

Dans les faits c'est ce qui se passe déjà pour les politiques de solidarité sociale qui incombent principalement aux départements et nous aurions tous intérêt à pousser plus loin cette clarification et à l'inscrire dans notre arsenal législatif en donnant une véritable force juridique aux schémas départementaux que nous élaborons.

La reconnaissance de l'ADF s'est accrue

Depuis quelques années les sollicitations adressées à l'ADF ont fortement progressé.

Notre avis est régulièrement demandé par les Ministres, les Parlementaires, la Cour des comptes, le Conseil d'Etat, le Médiateur de la République, etc.

Nous sommes également reconnus comme interlocuteurs qualifiées par les grandes associations nationales, les partenaires sociaux qui connaissent notre implication dans la vie quotidienne des Français.

Nos collègues, Présidents de Conseils généraux et leurs collaborateurs, font appel, légitimement, aux services de l'ADF, comme centre de ressources, d'information et d'expertise sur les politiques départementales.

Nos adhérents nous demandent également de défendre collectivement les intérêts des départements auprès des pouvoirs publics, ce qui constitue une de nos missions essentielles.

C'est le constat de l'accroissement de ces sollicitations qui m'a conduit, dès ma prise de fonction en mai 2004, à considérer que l'ADF devait moderniser et adapter son fonctionnement.

C'est pourquoi j'ai lancé l'idée de l'élaboration d'un projet pour l'ADF.

Il s'agit, dans mon esprit, d'imaginer collectivement comment doit fonctionner notre association, non pas pour les deux ou trois années à venir, mais à horizon de 10 ou 15 ans.

Il s'agit aussi que nous soyons, ensemble, porteurs d'une définition moderne et efficace du département comme collectivité adaptée aux réalités françaises du début du 21^{ème} siècle.

Le bureau de l'ADF a confié à notre collègue Michel DINET le soin de conduire l'élaboration de ce projet et je le remercie vivement des efforts et du temps qu'il a consacrés à cette mission.

Il y a un an, au congrès de REIMS, nous avons validé les grandes orientations que contient ce projet, soit une vingtaine de propositions qui font l'objet d'un consensus entre nous.

Il s'agit maintenant de traduire dans nos statuts et notre règlement intérieur les modifications qui vont concrétiser la plupart de ces observations. C'est l'objet de l'assemblée générale extraordinaire que nous avons convoquée dans le cadre de ce congrès et que j'ouvrirai dans quelques instants.

Au-delà du toilettage nécessaire de nos textes statutaires les modifications proposées doivent permettre :

- la reconnaissance au sein de l'ADF des groupes politiques avec les moyens humains et matériels mis à leur disposition ;
- la modification de la composition du Bureau et la présence des Présidents de Commissions en son sein ;
- l'officialisation d'une « Commission Exécutive », émanation du Bureau ;
- l'affirmation de notre vocation à être la Maison des Départements ouverte à l'ensemble des Conseillers généraux.

La mise en œuvre de ce principe d'ouverture nous conduit à proposer la transformation du Collège associé en une « Conférence permanente des Conseillers généraux » composée de deux élus par département, respectueuse du pluralisme politique, et qui permettra à l'ADF de mieux prendre en compte les aspirations et les attentes de l'ensemble de nos collègues.

J'ai observé, avec satisfaction, comme vous, la forte participation des Conseillers généraux aux manifestations organisées par l'ADF à leur intention et notamment :

- les Assises à Nantes en 2005 ;
- la première journée nationale de rencontre à Paris en juin 2006 ;
- les séminaires et les colloques que nous organisons souvent en partenariat avec un Conseil général.

J'en déduis que l'ADF, association pluraliste des Présidents de Conseils généraux, est reconnue et attendue par l'ensemble de nos collègues.

Nos statuts officialiseront également les liens directs que nous entretenons avec des structures importantes comme les SDIS et les MDPH.

Cette reconnaissance a commencé à se traduire par la réunion régulière, au sein de l'ADF, de groupes de travail spécifiques.

Dans le même esprit j'ai pris l'initiative d'en constituer deux :

- le groupe des départements de plus d'un million d'habitants ;
- celui des départements ruraux.

Il s'agit de faire en sorte que l'ADF réponde mieux et plus précisément aux attentes des départements dont je souligne régulièrement la grande hétérogénéité des situations.

Conclusion

Cet après-midi nous débattons entre nous sur « les politiques de solidarité et leur financement ». Nous participerons ainsi, et concrètement, à la journée mondiale de lutte contre la misère.

Ces questions font l'objet, autour de nous, de nombreuses interventions, y compris récemment celles du Président de la République qui a évoqué « un Grenelle de l'insertion » et la création d'une 5^{ème} branche de la protection sociale.

Il est important que les Présidents des Conseils généraux qui sont les « praticiens de la solidarité sociale » aient une vision claire de ces problèmes de société et adoptent, si possible, des positions communes.

Je sais que vous avez, comme moi, la volonté de faire de l'ADF une force de proposition avec pour objectif de renforcer la cohésion sociale et de répondre aux fortes attentes de la population.

C'est sans doute l'objectif principal de nos travaux de cet après midi.

Je vous remercie pour votre attention.